LE TAXI RURAL DU CPAS D’OLNE

NOUVEAU TARIF 2020 (conseil 18/02/2020)

Des problèmes de déplacement ?

Si vous n’avez pas ou plus de voiture, si votre véhicule est en panne, si votre santé vous cause des difficultés pour conduire, si les conditions climatiques vous empêchent de conduire en sécurité, si …le chauffeur de notre minibus vous conduit( et vous ramène) tous les lundi.

Nos tarifs varient selon les destinations :

Intra Olne (Bibliothèque, administration communale, cimetière…) : 3€

Fléron/Micheroux , Trooz , Pepinster: 5€

Verviers : 6€

Liège (belle île, Médiacité, St lambert) : 7€

Il s’agit donc d’un service de transport d’intérêt général dont la vocation est sociale et ce, tant au niveau du public visé que des déplacements assurés. Il ne se substitue ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport des personnes à besoins spécifiques.

Le service s’adresse prioritairement aux Olnois de + de 65 ans qui ont des problèmes de mobilité, dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, ainsi qu’aux occupants des ILA.

Dans la mesure des places disponibles, les Olnois de moins de 65 ans qui ont des problèmes de mobilité pourront bénéficier du taxi rural.

Les utilisateurs du TAXI RURAL, contrairement au taxi social, ne bénéficient pas de l’assistance d’une aide ménagère.

Pour inscription, information ou proposer des destinations, téléphoner le plus tôt possible à Magali Hansen, de préférence le lundi matin au 087/267889

Tout utilisateur est tenu de respecter les règles de politesse, hygiène et bienséance et de se conformer aux injonctions du chauffeur notamment en ce qui concerne les règles de sécurité. Notamment :

* Il est interdit de fumer, boire et manger dans le véhicule.
* Il est interdit d’abimer ou de salir, volontairement ou non, le véhicule
* Il est interdit de faire du bruit, de téléphoner, de remuer, de s’agiter…
* Il est obligatoire de s’asseoir convenablement, au fond du siège, les pieds au sol sans toucher aux commandes ou accessoires de la voiture.
* Il est obligatoire d’attacher sa ceinture et d’utiliser le matériel adéquat pour transporter des enfants.
* Il est interdit de transporter des marchandises sales, dangereuses, odorantes ou pouvant causer un quelconque dégât ou inconfort au véhicule ou à ses occupants.

Tout dégât sera facturé au bénéficiaire du service et ce dernier pourra se voir refuser à l’avenir l’accès au service.

Le chauffeur est autorisé à exiger l’expulsion du bénéficiaire en cas de comportement incorrect, anormal ou inconvenant.

Les factures seront établies mensuellement et payable dans les 30 jours.

Les rappels de facture seront facturés au prix de 5€. Le service pourra refuser d’assurer des transports lorsque les factures ne sont pas honorées après 60 jours.

Le parking éventuel sera à charge du bénéficiaire. Les bénéficiaires sont priés de se munir de monnaie pour le payer (au cas exceptionnel où le chauffeur serait amené à le payer, il sera facturé au bénéficiaire). Les bénéficiaires qui en disposent sont priées de se munir de leur carte de stationnement spécifique.

Seuls les chiens guides seront acceptés à bord.

Tout désistement non signalé au moins 24h à l’avance fera l’objet d’une facturation forfaitaire de 10 euros.

Le service social est à votre disposition en cas de difficultés financières et pourra envisager des mesures après examen de votre budget.